

**« Les traumatismes de l'empire :  
expressions, effets et usages  
des violences (post)coloniales »  
(MSH de Montpellier – 6-7 décembre 2012)**

**Julien Mary**

Le colloque *Les traumatismes de l'empire : expressions, effets et usages des violences (post)coloniales* marquait l'ultime étape du séminaire « Les empires et après... Dire et écrire les expériences coloniales et post-coloniales » (2011-2012), dont l'ambition était de réinscrire les empires coloniaux dans leur temps long, leurs échelles territoriales et leur histoire connectée. François Buton (CNRS-CEPEL), Éric Soriano (Montpellier III-CERCE) et Sylvain Bertschy (Montpellier III-CRISES) avaient ainsi convié une quinzaine de chercheurs en vue de confronter le désormais célèbre ouvrage de Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime* (Paris, Flammarion, « Champs Essais », 2011 [2007]), aux terrains travaillés par les participants. La thèse centrale de l'ouvrage, le passage, dans la sphère psy et dans l'espace public, d'un paradigme du soupçon à un paradigme de la reconnaissance, fait-elle sens au regard des expériences impériales ?

La première session, « Les souffrances psychiques hors du traumatisme », était consacrée au traumatisme avant l'invention de ce dernier. Comment le chercheur peut-il saisir un événement en tant qu'il est douloureux ? Peut-il *a posteriori* le qualifier de « traumatisme », alors même que la notion n'est pas mobilisée par les contemporains ? Telles sont les questions posées par Pierre Schill dans son travail sur Gaston Chérau, écrivain envoyé par *Le Matin* à Tripoli, en 1911, couvrir la guerre italo-turque. En replaçant en situation le correspondant de guerre néophyte, l'auteur nous propose de « pister » la survenue de – l'anachronique – traumatisme chez ce témoin confronté à l'exécution de « rebelles » par les Italiens. En quoi l'événement public fait-il événement intime ? C'est là toute la question du jaillissement du traumatisme qui est posée, et avec elle la question centrale du colloque : à quoi sert de chercher le potentiel traumatique des situations vécues ? Pour en faire quoi ?

Et d'abord, pourquoi le « traumatisme » n'est-il pas né avant 1945, en 1914-1918 par exemple ? Synthétisant les travaux sur les troubles mentaux des combattants de 14-18 en y adjoignant quelques pistes prometteuses, Sylvain Bertschy se propose de mettre en jeu le « paradigme du soupçon », s'attachant à restituer les conflits internes au champ psychiatrique, qui voient les thèses alternatives être disqualifiées par les tenants de la prédisposition. L'enjeu consiste à identifier des espaces potentiels de contestation des thèses dominantes en examinant, par exemple, les prises de position des associations de soutien aux blessés. L'auteur interroge alors les conditions de pérennisation du soupçon : soulignant la possibilité de convergences d'intérêts entre soldats, psychiatres et autorités militaires, il avance l'idée que le soupçon se serait

maintenu car il aurait été mobilisable par tous, conservateurs comme réformateurs, hypothèse qui met en lumière la nécessité d'une sociographie des agents de l'expertise.

En quoi le traumatisme peut-il servir un projet politique, voire fournir les bases d'un modèle économique de développement ? Gaetano Ciarcia propose d'y réfléchir à partir du cas béninois et de la convergence, dans les années 1990, d'un retour transatlantique de la mémoire de l'esclavage (lancement en 1994 par l'UNESCO de « La Route de l'Esclave »), de la revitalisation d'un héritage religieux (les cultes vodun), et de la « transition démocratique » africaine. L'auteur montre que cette mise en culture du passé est au cœur d'une forte concurrence : pour le Bénin démocratisé, il s'agit d'inventer une filiation transhistorique gage de la construction d'un véritable État-nation, au prix d'une occultation du passé esclavagiste des élites aboméennes ; à l'échelle internationale au contraire (UNESCO et diaspora), il s'agit d'inscrire l'esclavage comme une sorte de patrimoine *négatif* mondial. C'est un choc entre Africains d'Afrique et Africains de la diaspora qui semble ainsi poindre, et une vision du traumatisme historique comme point de confrontation du local et du global qui nous est proposée par l'auteur.

Quant aux expériences coloniales elles-mêmes, difficile d'imaginer qu'elles n'aient produit aucune souffrance ; mais peut-on en rendre compte ? Selon quelles modalités la condition de victime coloniale peut-elle (ou non) être envisagée ? En Nouvelle-Calédonie, de quoi la grande « dépopulation indigène » de 1878-1920 (la population autochtone diminue d'un tiers environ) serait-elle la preuve, se demande Éric Soriano ? À la suite de Surahmanyam Sanjay discutant le « choc d'incommensurabilité » todorovien<sup>1</sup>, l'auteur montre que la capacité d'attraction de la notion de traumatisme est à ce point forte qu'elle occulte d'emblée l'importance déterminante d'autres facteurs (maladies). Sous la plume des médecins coloniaux de l'époque comme sous celle des élites politiques néocalédoniennes actuelles, ces populations auraient essentiellement disparu du fait de leur *altérité radicale*. Ainsi le traumatisme peut-il obstruer les chances d'une lecture en profondeur des souffrances des sujets traumatisés.

Telle est également l'orientation de Julien Mary qui, entamant la deuxième session du colloque consacrée à la qualification du traumatisme, propose une étude de cas consacrée à la captivité des officiers français aux mains des vietminhs durant la guerre d'Indochine. Qu'est-ce qui, de ses origines à aujourd'hui, favorise les conditions de possibilité et d'énonciation de cette expérience en tant que « traumatisme » ? L'auteur montre que le « sésame traumatique » sert, par-delà la reconnaissance d'une expérience douloureuse, une forme de réhabilitation du cadre sociopolitique dont la rupture, en Indochine puis en Algérie, serait précisément la cause des traumatismes dont la loi établit le droit à réparation dans les années 1980-1990. L'introduction du traumatisme opère également une montée en généralité problématique : une lecture redonnant sa complexité à l'expérience des prisonniers conduit en effet à penser que, si dure fut-elle, cette dernière n'a pas toujours entraîné de rupture de la chaîne signifiante (voir le cas des théoriciens-praticiens de l'action psychologique en Algérie).

---

<sup>1</sup> Voir S. Sanjay, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/5, n° 54-4 bis, p. 34-53.

Aussi l'étude des (re)compositions de la question des prisonniers d'Indochine permet-elle de réinterroger la fameuse « ère du témoin<sup>2</sup> » qui, depuis 1945, verrait se succéder paradigme du héros (donc en creux du soupçon) et paradigme de la reconnaissance. Dans le champ des PG d'Indochine comme dans celui des élites néo-calédoniennes, des mémoires de l'esclavage, etc., ce système de classification est largement perméable : comme le souligne Stéphane Latté dans la discussion, l'ère du soupçon connaît déjà des victimes reconnues ; l'ère de la reconnaissance, quant à elle, accorde une place toujours importante au soupçon.

Prenant la suite, la communication de Paul Marquis recentre les débats sur l'étiologie des troubles psychiques des soldats français pendant la guerre d'Algérie : l'évolution des pratiques combattantes et la spécificité des guerres dites « subversives » ont-elles un impact sur l'évolution des conceptions étiologiques ? L'auteur montre que, si la théorie de la prédisposition constitutionnelle semble à nouveau consacrée en Algérie, elle est cependant sensiblement atténuée, les médecins raisonnant désormais moins en termes d'hérédité du trouble que d'emprise du milieu familial et de dérèglements psychiques antérieurs. La distinction entre prédisposition et anxiogénéité du contexte contre-insurrectionnel (insécurité permanente, « émotions-chocs »...) est de plus clairement opérée : chaque combattant disposerait d'un « seuil émotionnel » de résistance, la psychogénèse du traumatisme prenant ainsi le pas sur son organogénèse.

Poursuivant le fil thématique consacré à la guerre d'Algérie, François Buton et Stéphane Latté présentent les premiers résultats d'une enquête consacrée aux rapports de la guerre d'Algérie aux traumatismes psychiques. Existe-t-il une spécificité des « névroses de la guerre d'Algérie » ? La situation coloniale y pose-t-elle son empreinte ? Les communicants montrent qu'à partir des années 1980, deux espaces de mobilisation structurent la question : le monde combattant et les psychiatres militaires. À travers ce débat, c'est la qualification de la guerre d'Algérie elle-même qui se joue : guerre contre-subversive pour les psychiatres Claude Barrois et Louis Crocq, qui isolent ainsi une « névrose de guérilla », et guerre coloniale pour l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC), proche du PCF et anticolonialiste. À l'image des controverses historico-mémorielles sur la guerre d'Algérie, la ligne de clivage passe par la question de la torture, élément marginal pour les psychiatres et véritable système pathologique pour l'ARAC. Au bilan, si le combat pour la reconnaissance des névroses traumatiques de guerre semble réussir du point de vue de la catégorisation clinique, la construction coloniale du traumatisme de la guerre d'Algérie élaborée par l'ARAC et ses relais échoue quant à elle largement.

La dernière communication de cette session a encore pour objet la guerre d'Algérie, décidément bien servie par le colloque et l'air du temps historiographique. Benoît Majerus et Jean-Michel Chaumont s'intéressent à un corpus de onze dossiers de patients de l'Institut de psychiatrie de Bruxelles (années 1970) pour lesquels la guerre d'Algérie est évoquée : excepté dans le cas des traumatismes crâniens, le terme de traumatisme n'y apparaît jamais corrélé à l'expérience de guerre, au sujet de laquelle les psychiatres préfèrent d'autres grilles de lecture pathologiques (angoisse, paranoïa). Plus encore, ni l'expérience de guerre ni celle de la torture ne semblent attirer l'attention des psychiatres. Exploratoire, cette communication rend surtout

---

2 Annette Wieviorka, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

sensible le malaise des deux auteurs à rechercher dans leur corpus le « traumatisme perdu », confrontés à ce qu'ils qualifient d'« illusion rétrospective ».

Le traumatisme dans les luttes mémorielles occupe la troisième et dernière session du colloque, commençant par une interrogation croisant celles de la première : comment travailler sur le traumatisme avant l'invention de ce dernier..., le tout sans témoignage ? Comment travailler sur la « blessure irradiante » (Aimé Césaire) de l'esclavage, se demande Jacques Dumont (présentant le travail collectif mené aux Antilles avec Béatrice Béral et Benoît Bérard), quand l'absence de sources d'époque empêche d'appréhender la dimension politico-sensible du traumatisme des esclaves ? Face à cette difficulté, les sources contemporaines rendent compte de l'émergence de la figure de « descendant d'esclave » et de la construction sociopolitique d'une sorte de traumatisme transgénérationnel. Pour les auteurs, l'éclipse du centenaire de l'abolition de l'esclavage de 1948 – occasion d'un véritable débat mémoriel mettant à distance l'esclavage et participant de l'émancipation antillaise –, opérée depuis le cent cinquantième de 1998, serait ainsi le signe d'une « traumatisation » de la mémoire de l'esclavage, sorte de déterminant transhistorique rétrécissant le rapport au temps des Antillais, recouvrant désormais toutes sortes de catégories de victimes (Amérindiens, etc.) et en passe d'absorber toute l'identité culturelle des Antillais.

Emboîtant le pas de Jacques Dumont, Renaud Hourcade montre que les « descendants d'esclaves » compilent aujourd'hui héroïsme et traumatisme dans un processus complexe de construction d'une mémoire de l'esclavage colonial. Souffrant de discriminations sociales, des Antillais de métropole se seraient regroupés dans des associations identifiant une seule et même origine à leur souffrance, l'esclavage, mais tenteraient en parallèle d'imposer la figure du héros (l'esclave résistant, sauvegarde de l'identité « africaine »), auquel les « résistants » d'aujourd'hui pourraient s'identifier. Si les associations jouent à la fois sur les registres héroïque et victimaire, c'est que la victime serait d'abord la victime, contemporaine, du racisme, *répétant* ainsi le trauma originel de l'esclavage. Le traumatisme de l'esclavage ne serait donc pas invoqué pour lui-même, mais pour dénoncer le stigmatisme racial pesant sur tous les noirs, solidariser ses victimes en une communauté de « descendants d'esclaves » et populariser leur combat politico-mémoriel. Loin d'éclipser le résistant, la catégorie de victime apparaît ici encore comme une sorte de produit d'appel pour le héros – le redresseur de torts apte à lutter contre les discriminations raciales –, assouplissant à nouveau le cadre conceptuel posé par Fassin et Rechtman.

Pointant le recours de plus en plus fréquent à l'esclavage dans les luttes pour la reconnaissance des violences liées à la domination de genre à La Réunion, la stimulante communication de Myriam Paris s'intéresse de fait aux effets pervers du traumatisme. Pour les victimologues réunionnais, l'esclavage aurait en effet engendré un climat familial pathogène : il aurait « brutalisé » les rapports sociaux jusque dans la cellule familiale, engendrant pour les femmes une sorte de « survictimisation ». Remarquons au passage la capacité du terme « brutalisation », à l'image du mot « traumatisme », à migrer d'un champ à un autre et à se combiner à d'autres termes pour former un système notionnel masquant la complexité des situations sociales. La violence des hommes réunionnais serait aujourd'hui généralement analysée comme compensatoire de celle les excluant du circuit économique et du rôle de chef de famille (que les femmes auraient confisqué) ; d'où le (non-)choix donné aux femmes de se soumettre, soit aux hommes pour réparer ce traumatisme, soit à la protection

des psychiatres français et donc à la norme coloniale. Ce contrôle étatique postcolonial des victimes féminines et son corollaire stigmatisant les hommes des classes populaires sont aujourd'hui dénoncés par les féministes réunionnaises, au motif que cette victimisation de la femme réunionnaise renforcerait tout à la fois leur mise sous tutelle par l'État et l'agressivité des hommes. Là encore, la valorisation de la figure de la victime n'est pas si claire, le combat féministe puisant dans les mémoires de l'esclavage le référent à la « femme-courage », qu'elles aimeraient désormais substituer à celui de la victime afin de pouvoir retrouver leur statut d'actrices.

Quittant le terrain de l'esclavage, Laurent Mallet achève le colloque en abordant une autre limite du paradigme traumatique. Son terrain d'étude porte également sur des descendants de « traumatisés » : les membres de la communauté arménienne d'Istanbul. Or, pour celle-ci, estime l'auteur, la question du génocide serait « secondaire » : les Arméniens d'Istanbul, s'estimant victimes de discriminations, aspireraient d'abord à une réelle démocratisation de la Turquie. Contrairement aux mémoires de l'esclavage, le lien entre discriminations actuelles et génocide arménien ne semble ainsi pas fait : est-ce parce que la Shoah, paradigme traumatique, n'est ni une mémoire arménienne, ni une mémoire turque ?

Au bilan, l'on peut constater avec les discutants des trois demi-journées, Stéphane Latté, Laure Pitti et Frédéric Rousseau, la grande diversité des sujets « traumatisés » (combattants, témoins, indigènes, descendants d'esclaves...). Ainsi, la vigueur des mémoires douloureuses n'est pas toujours corrélée à l'expérience effective d'un trauma originel : elle peut être particulièrement forte chez les « descendants » – voir notamment le fameux « traumatisme en héritage » d'Helen Epstein<sup>3</sup> – ; elle semble également plus sensible dans les diasporas que dans les pays d'origine. Le degré d'objectivation du traumatisme paraît ainsi très différent selon les terrains étudiés ; la dimension psychiatrique peut même être totalement absente comme dans le cas du « traumatisme ethno-racial » de l'esclavage (J. Dumont et *al.*, R. Hourcade, G. Ciarcia) ou du génocide arménien (L. Mallet), vainement recherchée (B. Majerus et J.-M. Chaumont), voire produite (P. Schill) par le chercheur. De fait, le colloque pose le problème de l'accès du chercheur à la souffrance des groupes sociaux qu'il étudie, tâche quasi impossible, soulignons-le encore, sans mobiliser des témoignages, comme en attestent les déclarations d'intérêt de la plupart des communicants pour une sociologie du soupçon et de la reconnaissance, et à travers elle du témoignage.

En définitive, si le passage de l'ère du soupçon à celle de la reconnaissance semble globalement fonctionner, ce colloque permet de nuancer la rupture anthropologique postulée par Fassin et Rechtman, en montrant que reconnaissance et soupçon s'articulent aussi synchroniquement (S. Bertschy, P. Marquis, F. Buton et S. Latté) : il y a de la reconnaissance dans le soupçon et, réciproquement, l'ère de la reconnaissance continue de distinguer des héros (J. Mary, R. Hourcade)... et de se méfier des victimes (M. Paris). Le prisme traumatique a ainsi tendance à lisser la complexité des passés douloureux de l'humanité (E. Soriano, J. Mary), jusqu'à oblitérer les chances d'une lecture critique des blessures historiques.

Certaines failles du colloque ont été soulignées par les discutants : la catégorie de

---

<sup>3</sup> H. Epstein, *Le Traumatisme en héritage, Conversations avec des fils et filles de survivants de la Shoah*, Paris, La Cause des livres, 2005 (New York, Putnam, 1979).

victime a souvent été trop unilatéralement pensée dans le champ politique, oubliant qu'elle est d'abord réparation de soi (F. Rousseau) ; le traumatisme a sans doute été trop posé en termes de guerre coloniale, négligeant le contexte de guerre subversive (L. Pitti), etc. Ce colloque ne se départit ainsi pas du caractère quelque peu performatif propre à ce genre d'entreprise : cherchant le « traumatisme colonial », il en suggère la catégorisation *a priori* ; autrement dit, posant la question d'une spécificité des souffrances en situation (post)coloniale, il tend précisément à en surdéterminer la réponse en termes d'empreinte coloniale, sans toujours en discuter la pertinence, et en n'élargissant que marginalement la focale aux autres espaces d'avènement des « traumatismes » étudiés. Au passage, on peut regretter que les terrains aient essentiellement été pris dans l'espace français et dans ses anciennes marges coloniales.

Une question reste naturellement en suspens : peut-on qualifier de « traumatisme », *a posteriori*, tous les passés douloureux de l'humanité ? En quoi cela ferait-il avancer la connaissance... ? Une fois posées ces quelques limites qui soulignent toute l'ambition du colloque, ce dernier fut indubitablement riche et stimulant ; stimulante fut également la conclusion générale de R. Rechtman, qui – cela est suffisamment rare pour être souligné – s'est prêté de bonne grâce à la mise à l'épreuve critique de ses travaux. Avec le sourire, il reconnaît que le traumatisme ne dit pas tout, que certaines luttes ne le mobilisent pas et que ceux qui l'emploient lui donnent souvent des sens différents : le traumatisme est fondamentalement une ressource instrumentalisée. Mais ça n'est pas pour cela qu'il ne dit rien : affaire de morale plus que de psychiatrie, il permet de restaurer l'honneur des gens et de dire l'humanité des hommes, d'où son rôle d'ultime barrière à l'inhumain. On peut alors se demander avec F. Rousseau – avec une certaine gravité – si le discours antivictimaire et antirepentance actuel ne finira pas, ultime pied de nez du soupçon, par disqualifier le traumatisme, et avec lui ce qu'il nous dit de nous-mêmes.